

Droit à un niveau de vie adéquat : quelles réalités pour des enfants et leur famille en Suisse ?

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant garantit le droit à un niveau de vie suffisant pour permettre le développement harmonieux de chaque enfant (art. 27). En Suisse, malgré une conjoncture économique favorable, de nombreuses familles vivent dans la pauvreté. Comment se concrétise-t-elle pour des enfants dans notre pays ? Quelles sont leurs stratégies d'adaptation au quotidien et celles de leurs parents ?

Des contributions de parents ayant l'expérience et le savoir de la pauvreté nous permettront de réfléchir à nos représentations et de mieux saisir les dimensions cachées de la pauvreté. Cette rencontre sera aussi l'occasion de questionner nos pratiques en tant que professionnel-le-s engagé-e-s auprès des enfants.

Mercredi 20 octobre - 13h45 à 17h

Lieu : **Collège des Terreaux, auditoire a+b, Rue des Terreaux 12, Neuchâtel**

Inscription gratuite par e-mail à coline.despont@ne.ch

Intervenantes

Elisabeth Gillard et Andréa Saffore

Porte-paroles des personnes ayant l'expérience et le savoir de la pauvreté, ATD Quart Monde

Anne-Claire Brand et Joana Jaquemet

Volontaires permanentes, ATD Quart Monde

Estelle Brosteaux

Étudiante en Master en droits de l'enfant



OCTOBRE

Art.
27
CDE